ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des examens et concours
Bureau des Examens post-baccalauréat
DEC2

ce.decbts@ac-montpellier.fr
Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

INSCRIPTION VAE - AUTOMNE 2026
NOTICE CANDIDAT

Inscription au diplôme en vue du passage devant le jury

Les candidats qui déposent leur livret 2 doivent **IMPÉRATIVEMENT** s'inscrire sur le serveur CYCLADES accessible depuis la page internet de l'académie de Montpellier : http://www.ac-montpellier.fr

ATTENTION : les candidats qui ne procèdent pas à cette inscription ni à la transmission de leur confirmation d'inscription au Rectorat ne pourront pas être convoqués à l'entretien avec le jury.

Les inscriptions et la transmission des pièces justificatives s'effectuent **exclusivement par voie électronique via la plateforme d'inscription Cyclades.**

Le service des inscriptions sera ouvert **du 21 septembre 2026 à 10 h jusqu'au 30 septembre 2026 à 23 h 59** (heure de Paris).

L'inscription sur Cyclades se fait en 4 étapes :

- Création d'un compte candidat. Si vous possédez déjà un compte, réutiliser les mêmes identifiants.
- Activation du compte dans les 48h en cliquant sur le lien reçu par courriel.
- Inscription à l'examen de son choix via le compte candidat.
- Téléversement de la confirmation d'inscription et des documents justificatifs requis sur l'espace candidat.

Téléversement des pièces justificatives :

Il est demandé aux candidats de téléverser dans leur espace Cyclades **uniquement les pièces suivantes :**

□ **la confirmation d'inscription vérifiée, datée et signée**

□ **la photocopie d'une pièce d'identité** (recto verso)

□ **la photocopie des pièces justifiant d'éventuelles dispenses d'épreuves** (photocopie de diplôme ou de titre, procès-verbal de délibération de jury de VAE, décision du recteur…) à téléverser dans la rubrique «Attestation de diplôme pour dispense d'épreuve ».

Cas particuliers des BTS suivants, pour lesquels des attestations sont obligatoires.

Pour les candidats aux BTS :	Attestation(s) obligatoire(s) :
- Fluides Energies Domotique - Bâtiment - Travaux Publics - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation - Systèmes constructifs bois et habitat - Architecture en métal : conception et réalisation - Management Economique de la construction - Finitions, aménagement des bâtiments - Maintenance des systèmes option C	➔ Attestation R 408 de formation aux travaux en hauteur
- Maintenance des systèmes option A : Systèmes de production	➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique ➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence
- Maintenance des systèmes option B : Systèmes énergétiques et fluidiques	➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique ➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence ➔ Attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes
- Maintenance des systèmes option C : Systèmes éoliens et option D : Systèmes ascenseurs et élévateurs	➔ Attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique ➔ Attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence ➔ Attestation de formation aux travaux en hauteur